

dans son corps et la guérison du frère dans son âme ? Pourront-ils et oseront-ils nier que le doigt de Dieu est là ?



—Un tribunal ecclésiastique vient d'être institué à Belley pour informer sur le procès de béatification du vénérable curé d'Ars. Ce tribunal a tenu, le jeudi 20 août, sa première session solennelle, pour l'ouverture des Lettres Rémissoriales. Ce tribunal se compose de Mgr. l'évêque délégué, d'un vicaire général, de quatre juges désignés par l'évêque, et choisis parmi les chanoines, du postulateur de la cause spécialement député, de deux promoteurs de la foi, dont l'un est désigné dans les lettres apostoliques, et l'autre choisi par les juges, et de deux notaires chargés de recueillir tous les documents du procès.

Les *lettres rémissoriales*,—ou qui envoient le procès apostolique à l'évêque diocésain, spécialement délégué à cet effet,—ne donnent à la commission instituée que le pouvoir de *commencer* le procès de béatification.

Ce tribunal ecclésiastique commencera son travail à la fin d'octobre et siégera soit à Belley, dans la chapelle de l'évêché, soit à Ars, dans la chapelle des Frères, soit à Bourg, dans la chapelle épiscopale du grand séminaire. Cette première partie du procès devra être terminée dans l'espace de trois années.

